

Projet éolien de Celoux

Livret d'information

Sommaire

Préambule.....	1
La société Volkswind.....	2
L'énergie éolienne.....	3
Le fonctionnement d'un parc éolien.....	6
Les démarches d'un projet.....	7
Historique et planning prévisionnel.....	8
La zone de projet.....	9
L'étude naturaliste.....	17
L'étude paysagère.....	18
L'étude acoustique.....	20
Les retombées économiques.....	23
Acceptabilité de l'éolien.....	24
La concertation.....	26
Le financement participatif.....	27
Les partenariats avec la population.....	28
L'éolien en questions.....	29
Pour aller plus loin.....	33
En conclusion.....	34
Donnez nous votre avis.....	35

Préambule

La société Volkswind France souhaite, via ce livret, vous informer sur l'énergie éolienne et vous faire état de l'avancement du projet sur la commune de Celoux.

Depuis juillet 2021, Volkswind France a réalisé une étude de préfaisabilité au sud-est de Celoux, à proximité du hameau de Lagarde, qui s'est révélée propice à la poursuite des réflexions. En effet, cette zone est en dehors des servitudes techniques, sensibilités paysagères et naturalistes identifiées au niveau régional.

Ces éléments ne présagent en rien la faisabilité d'un projet, c'est pourquoi nous avons décidé d'investir dans des études poussées afin de définir clairement si un projet éolien pourrait à terme être implanté et dans quelles conditions. Ainsi, des études naturalistes, paysagères et acoustiques ont été lancées.

Une exposition d'information à la salle du moulin à vent de Celoux a été organisée du 04 au 08 décembre 2021 afin de présenter à la population la zone de projet et les études en cours.

La phase d'étude se terminera à l'hiver 2022 et déterminera la faisabilité du projet éolien.

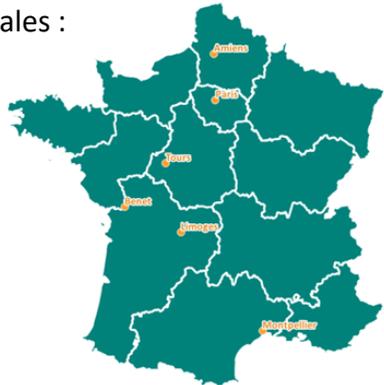
La société Volkswagen

Volkswind France est une société qui conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens, en étroite collaboration avec ses partenaires locaux.

Créée en 2001, l'entreprise compte environ **830 MW raccordés**, pour **340 éoliennes installées**.

Volkswind France est une entreprise de proximité grâce à sa structure organisée en antennes régionales :

-  Paris (Ile-de-France) siège social
-  Tours (Centre-Val de Loire)
-  Limoges (Nouvelle-Aquitaine)
-  Amiens (Hauts-de-France)
-  Montpellier (Occitanie)
-  Benet (Centre de maintenance)



La présence de Volkswagen France en région permet à l'équipe de **mieux appréhender les spécificités locales et d'instaurer des relations de confiance et de longue durée** avec les administrations et les partenaires locaux.



En 2015, pour soutenir sa forte croissance, le groupe Volkswagen a cédé 100% de son capital au groupe Axpo. Le groupe Suisse Axpo produit et distribue de l'électricité pour plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers de Sociétés en Suisse, et dans plus de 30 pays dans le monde. Environ **5000 employés assurent depuis 100 ans** la production de l'énergie majoritairement sans émission de CO₂. Axpo est l'un des leaders européens pour la commercialisation de l'électricité et la conception de solutions énergétiques propres à ses clients.

L'énergie éolienne

Le contexte actuel

La raréfaction des ressources et le changement climatique nous imposent de modifier fortement nos manières de consommer et de produire de l'énergie. En effet l'utilisation massive d'énergies fossiles a engendré un relâchement important de gaz à effet de serre, principale cause du réchauffement de la planète.



Une transition énergétique semble donc indispensable et les **énergies renouvelables** constituent une réelle opportunité pour répondre à une partie de nos besoins énergétiques dans le respect d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques, stratégiques et éthiques.

Caractéristiques de l'énergie éolienne



**UNE SOURCE
INÉPUISABLE**

Trois régimes de vent distincts couvrent le territoire français.



**UNE ÉNERGIE
PROPRE**

Après 1 an d'exploitation, une éolienne produit la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation. Une éolienne en fin de vie est recyclable à 90%.



**UNE ÉNERGIE
SÛRE**

L'énergie éolienne ne pollue pas les sols et les milieux aquatiques, car elle ne génère aucun déchet dangereux pour la santé ou l'environnement.

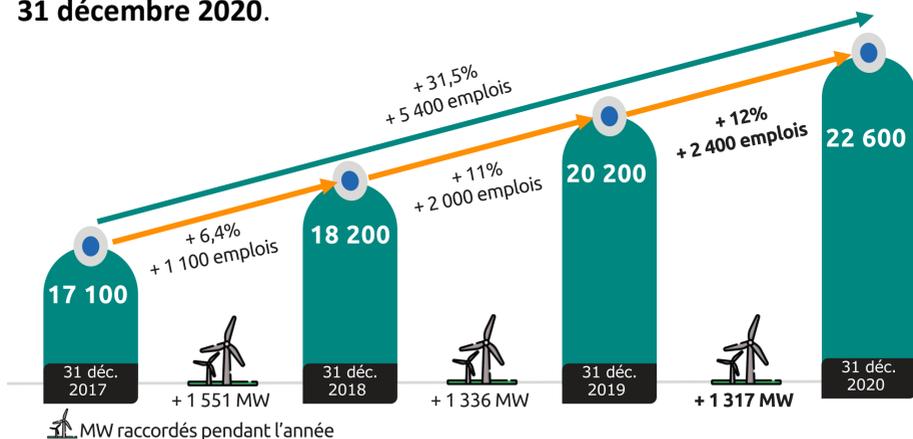


**UNE ÉNERGIE
COMPATIBLE AVEC
D'AUTRES ACTIVITÉS**

Globalement l'énergie éolienne est très peu consommatrice en espace au sol. En effet, une éolienne occupe en moyenne 0,25 à 0,5 hectares. Les activités agricoles peuvent ainsi être maintenues entre les éoliennes.

L'éolien et l'emploi

En 2020, les emplois de la filière éolienne ont continué de croître à un rythme important puisque le taux de croissance atteint les 12 %, avec un total de **22 600 emplois directs et indirects en France au 31 décembre 2020**.



La croissance de l'emploi éolien en France en 2020

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

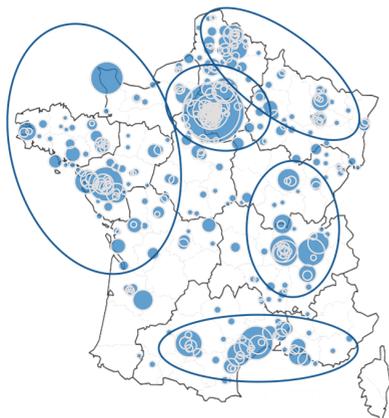
Concernant l'Auvergne-Rhône-Alpes, région au potentiel éolien important, on comptabilise 2 095 emplois éolien fin 2020 :

415 : Etudes et développement

700 : Fabrication de composants

580 : Ingénierie et construction

400 : Exploitation et maintenance



Plusieurs « pôles éoliens » sont répartis sur le territoire français.

Dans le sud de la France, le port de Sète s'impose comme le point d'entrée du matériel éolien.

Le développement de l'éolien représente donc une opportunité économique pour le port de Sète.

Le contexte politique

Au niveau international

Accords de Paris (2015) : Contenir la hausse des températures mondiales nettement en dessous de 2 °C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels.



Au niveau européen

Paquet énergie-climat (2008, révisé en 2016) : Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, porter à 32% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et accroître de 32,5% l'efficacité énergétique.



Au niveau national

Grenelle I & II (2009/2010) : Diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE - 2019) : Atteindre 36% d'ENR dans le mix énergétique en 2028, dont 31% d'origine éolienne, 24 100 MW d'éolien terrestre en 2023 et 33 200 à 34 700 MW d'éolien en 2028.



Stratégie national bas-carbone (2020) : Décarboner la production d'énergie et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Futurs énergétiques 2050 - RTE (2021) :

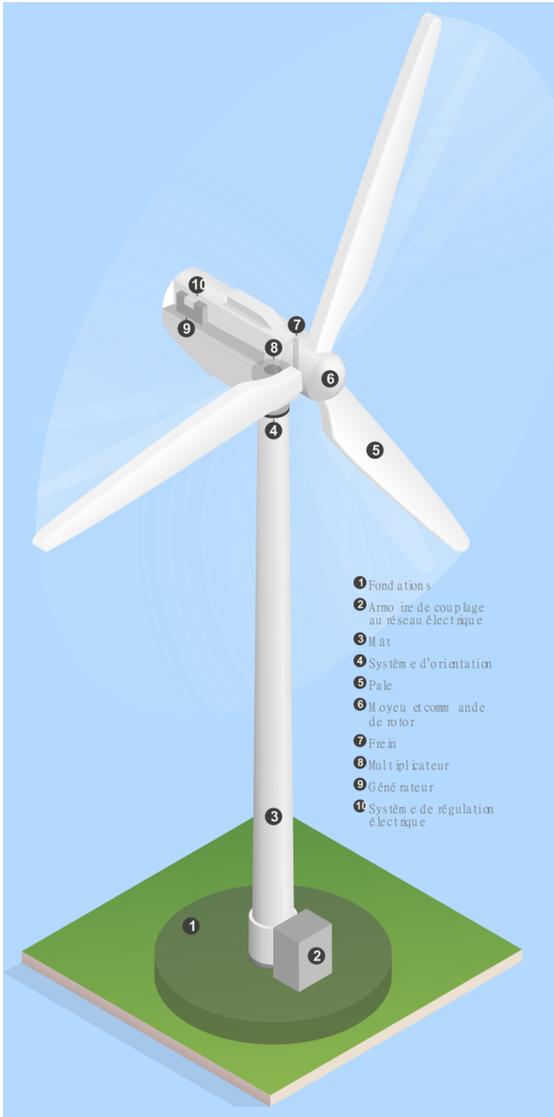
- Scénario 100% ENR : augmentation de l'éolien terrestre à 21% du mix énergétique (x4 par rapport à aujourd'hui).
- Scénario 50% ENR / 50% nucléaire : augmentation de l'éolien terrestre à 13% du mix énergétique (x2,5 par rapport à aujourd'hui).

Au niveau régional

SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes : Atteindre 2 500 MW installés en 2030, 24% de l'objectif réalisé au 31 décembre 2020 (603 MW installés).



Le fonctionnement d'un parc éolien

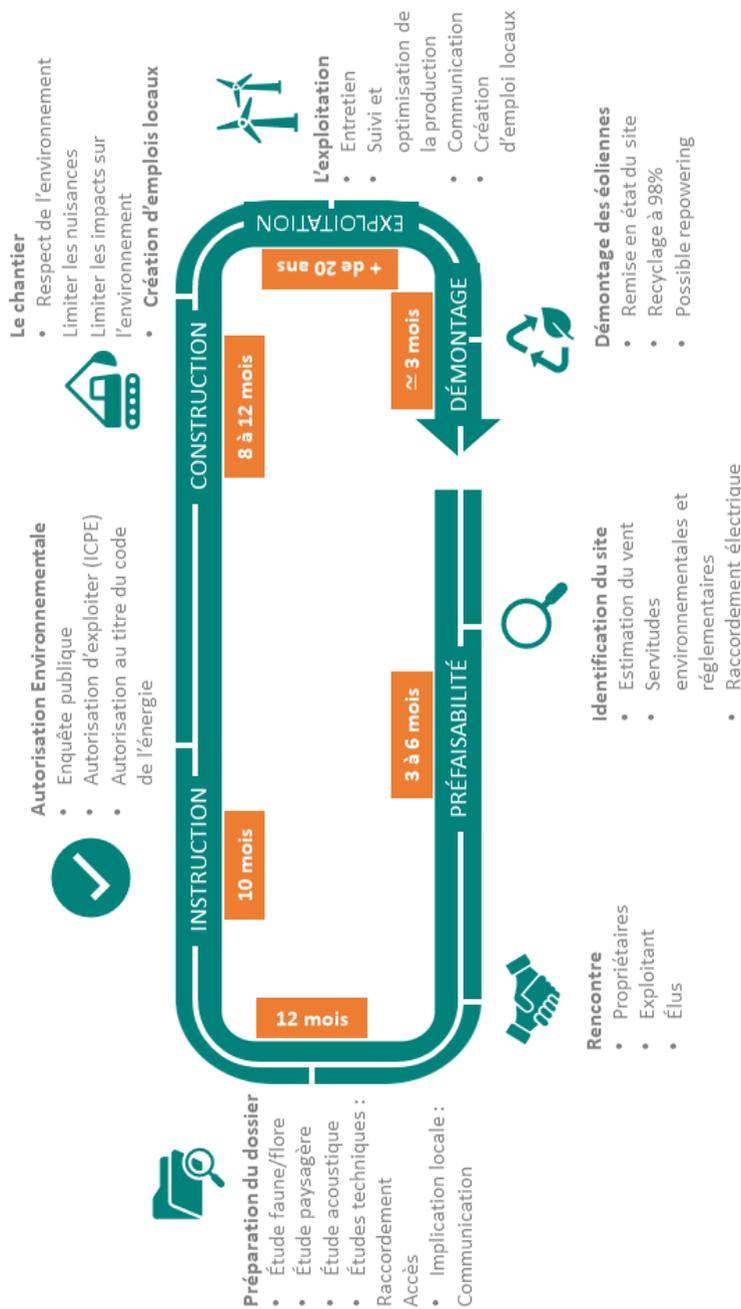


Version moderne du moulin à vent, une éolienne récupère l'énergie cinétique du vent qu'elle transforme en énergie mécanique grâce aux pales. Cette énergie mécanique entraîne, via le moyeu, une génératrice qui crée un courant électrique.

L'électricité produite est ensuite traitée par un convertisseur avant d'être injectée sur le réseau de distribution.

Des câbles souterrains relient les éoliennes au poste de livraison. Celui-ci est raccordé au réseau de distribution via le poste source. L'ensemble des réseaux du parc éolien sont enterrés

Les démarches d'un projet



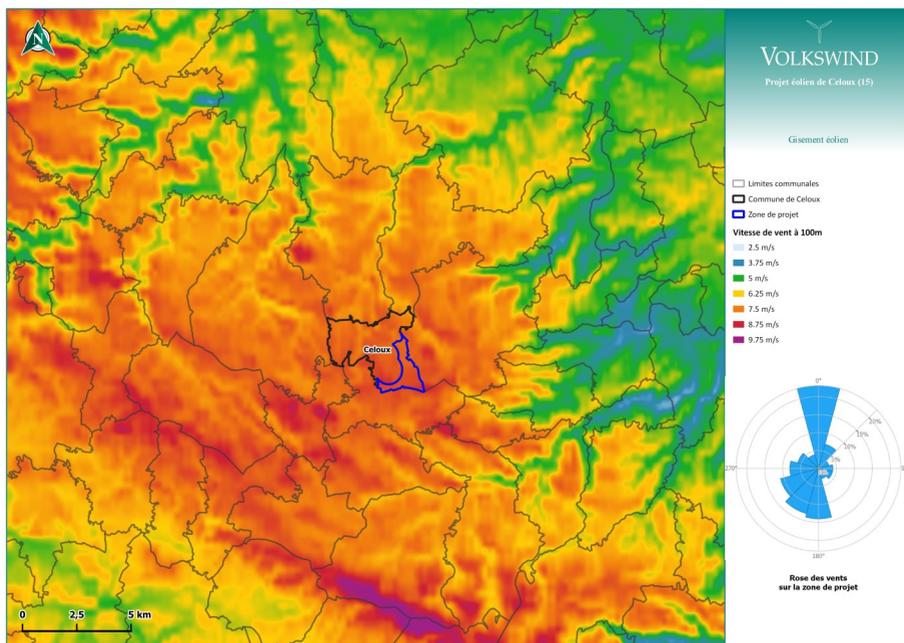
Historique et planning prévisionnel

Juin 2021	Premiers contacts avec la municipalité
Juillet 2021	Etude de pré faisabilité
Novembre 2021	Première rencontre avec la municipalité
Décembre 2021	Exposition du projet à la salle du moulin à vent de Celoux
Décembre 2021	Lancement de l'étude naturaliste
Mars 2022	<i>Installation du mât de mesures, lancement études acoustique et paysagère</i>
Décembre 2022	<i>Finalisation des études</i>
1 ^{er} semestre 2023	Dépôt du dossier auprès de l'administration
2024-2025	<i>Enquête publique et autorisation environnementale</i>
2027	<i>Construction et mise en service du parc éolien</i>

La zone de projet

La zone du projet dispose d'un bon gisement éolien : la vitesse moyenne du vent est d'environ 8 m/s à 100 m de hauteur*.

A noter également que la zone de projet se situe **en dehors de toute zone naturelle protégée** (sites NATURA 2000, ZNIEFF ...).



Après une étude des contraintes urbaines et techniques, des sensibilités environnementales et patrimoniales, une zone potentielle propice au développement éolien a émergée au sud-sud-est de Celoux, au sud-est du hameau de Lagarde.

La zone d'étude est représentée sur la carte de la page suivante. Une implantation de 8 éoliennes est envisageable mais celle-ci sera définie avec précision à la fin des études.



VOLKSWIND

Projet éolien de Célox (15)

Contraintes globales

- Limites départementales
- Limites communales
- Zone de projet
- Parc et projets éoliens
- Construits

Zones millitaires
□ Zones militaires - réseau FTBA
□ Exclusion: Plancher de survol au sol

Contraintes réglementaires
□ Sites Natura 2000 - 100 m
□ Distance aux autoroutes - 200 m
□ Distance aux routes - 150 m



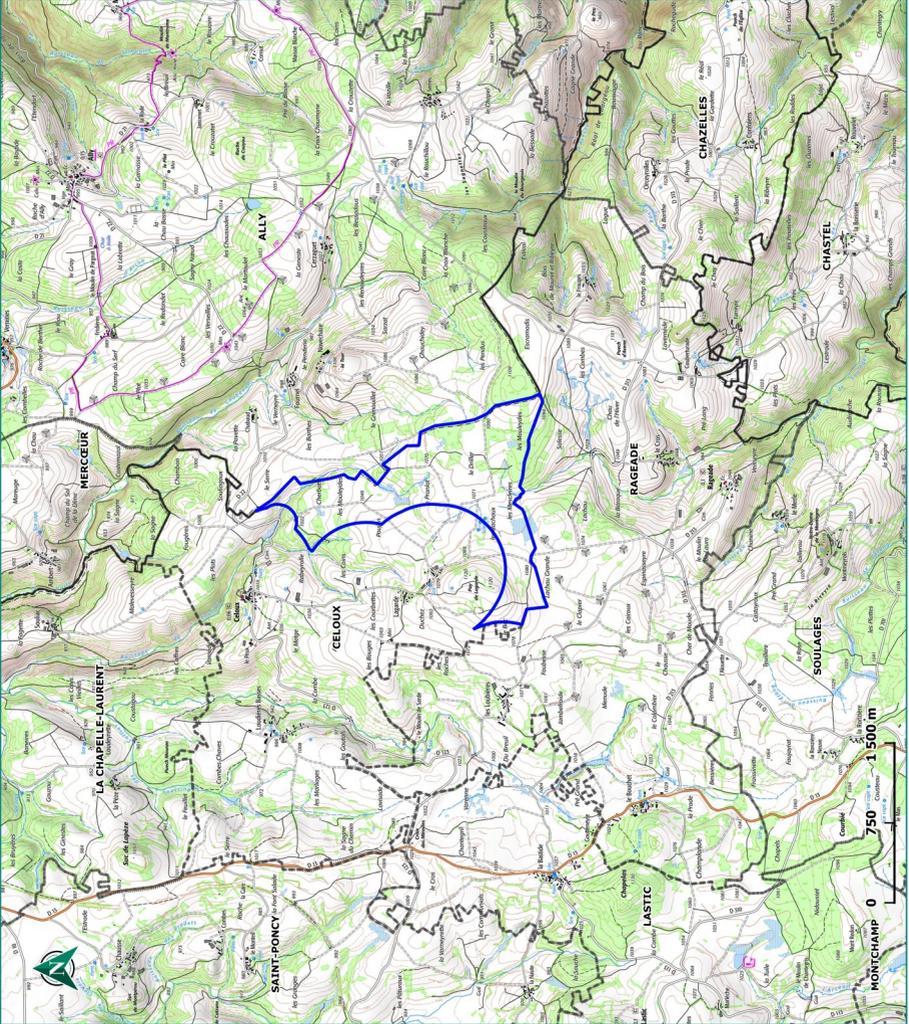


VOLKSWIND

Projet éolien de Céloux (15)

Zone d'étude

- Zone de projet
- Limites administratives
- Limites départementales
- Limites communales



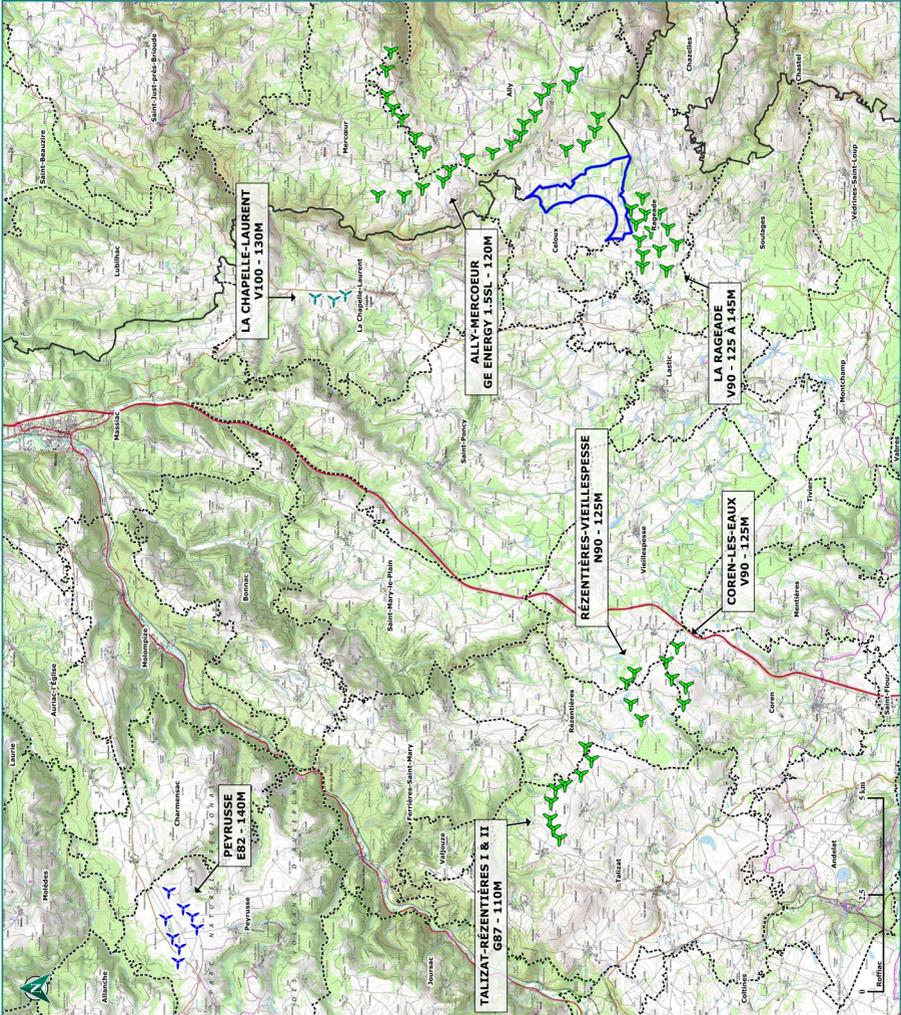
Contexte éolien



Projet éolien
de Cétoux (15)

Contexte éolien
(novembre 2021)

-  Départements
 -  Communes
 -  Zone de projet
 -  Parc construit (VOLKSWIND)
 -  Parc construit
 -  Projet autorisé
- Fond de carte - Scan25 ©IGN



Dans les 25 km du projet de Celoux, on recense six parcs éoliens construits, dont l'un par Volkswind :

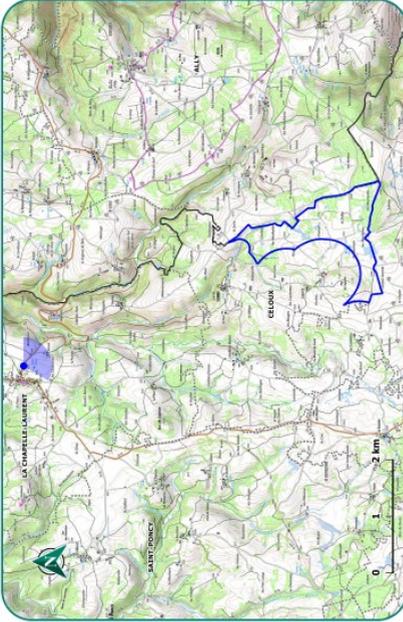
-  La Chapelle-Laurent (V100 - 130m, Volkswind),
-  Ally-Mercoeur (GE Energy 1.55L - 120m),
-  La Rageade (V90 - 125 à 145m),
-  Coren-Les-Eaux (V90 - 125m),
-  Rézentières-Vieillespesse (N90 - 125m),
-  Talizat-Rézentières I & II (G87 - 110 m).

Un projet a également été autorisé, notamment celui de Peyrusse (8 machines).

Parcs éoliens	Nombre d'éoliennes	Puissance du parc (MW)	Hauteur des machines (m)
Construits			
La Chapelle-Laurent	3	6	130
Ally-Mercoeur	26	39	120
La Rageade	13	26	125 à 145
Coren-Les-Eaux	5	15	125
Rézentières-Vieillespesse	4	10	125
Talizat-Rézentières	9	18	110
Autorisés			
Peyrusse	8	16 - 24	140

Dans les pages suivantes, sont présentés deux visuels afin de localiser la zone du projet.

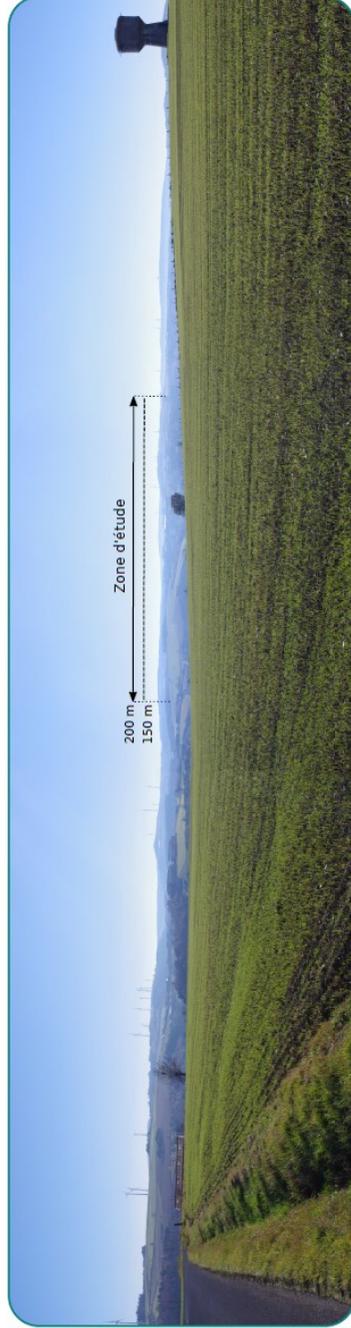
Votre projet en images

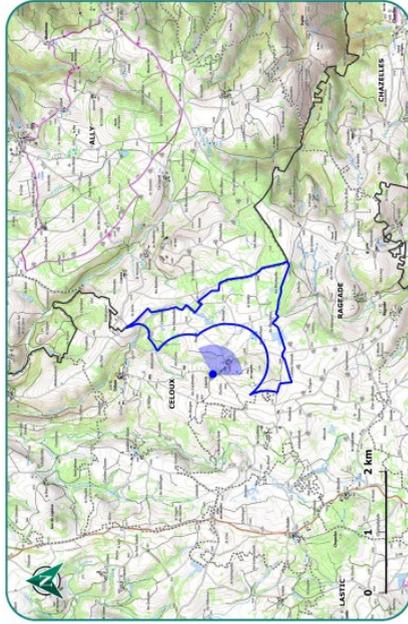


Distance à la zone d'étude : **4,6 km**

Le point de vue est réalisé au nord-ouest de la zone de projet, sur la commune de La Chapelle-Laurent.

Nous situons au niveau de la RD21, à la sortie Est du village de La Chapelle-Laurent.





Distance à la zone d'étude : **700 m**

La prise de vue a été réalisée depuis le sud de la commune de Celoux, au niveau du hameau de Lagarde.

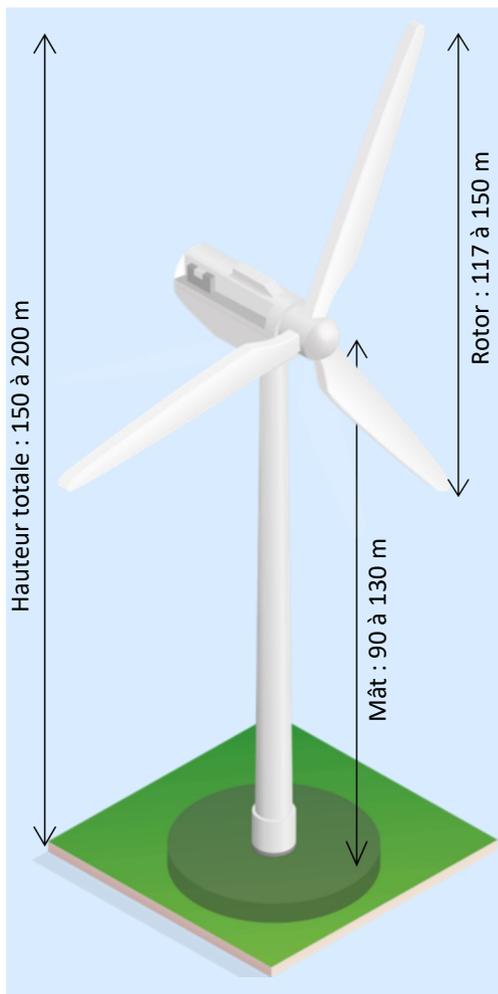
Nous nous situons à proximité immédiate de la zone d'étude, à l'ouest de celle-ci.



Le modèle d'éolienne

Les éoliennes du projet seront de type Vestas V117 d'une hauteur en bout de pales comprise entre 150 et 200 mètres pour une puissance unitaire de 4 à 5 MW. Un potentiel technique de 8 éoliennes est envisageable sur la commune de Celoux (sous réserve des résultats d'études).

Les éoliennes du projet seront implantées à plus de 600 mètres de toute habitation.



La production estimée

Huit éoliennes d'une puissance totale de 33,6 MW produiront environ 80 GWh/an, soit la consommation électrique d'environ 30 000 habitants (ou 52 360 français véhiculés en voiture électrique par an) et permettront d'éviter chaque année le rejet de 18 500 tonnes de CO₂.

Le poste de livraison pourra être relié au réseau de distribution par un câble enterré jusqu'au poste source de Massiac qui se situe à environ 15 km au nord-ouest de la zone de projet.

L'étude naturaliste

Habitats présents sur la zone de projet

La zone d'étude est composée essentiellement de parcelles agricoles exploitées. On retrouve également quelques surfaces boisées et zones humides.

L'étude naturaliste, réalisée par un bureau d'étude spécialisé, a débuté en décembre **2021** pour une durée d'une année, afin de couvrir l'ensemble des 4 saisons biologiques des espèces. Cette étude devra déterminer plus précisément les habitats naturels présents au sein de la zone d'étude ainsi que les niveaux d'enjeux associés.

Un mât de mesure chiros de 80m de hauteur va être installé en avril 2022 pour une durée de 1 an afin de mesurer précisément l'activité des chiroptères (chauves-souris).

Avifaune, chiroptères et petite faune



Milan royal

L'**avifaune** fait l'objet d'études avec identification des flux migratoires et principaux couloirs de vols des espèces préalablement répertoriées.

La **petite faune** ainsi que les **chauves-souris** sont identifiées afin de déterminer les zones d'enjeux pour les différentes espèces.

Petit Rhinolophe



La **société Volkwind** prendra soin d'**éviter les zones** à enjeux forts afin de **limiter l'impact sur les habitats et espèces identifiés**.

L'étude paysagère

Les éoliennes, par leurs dimensions, sont à même de dialoguer avec les grands éléments structurants du paysage. L'évolution des paysages doit permettre de développer les potentiels naturels des sites en y intégrant l'évolution de l'anthropisation du territoire. C'est dans un équilibre entre protection et développement que pourra se maintenir la cohérence entre les installations humaines et le territoire.



L'étude paysagère sera réalisée par un bureau d'étude paysager spécialisé.

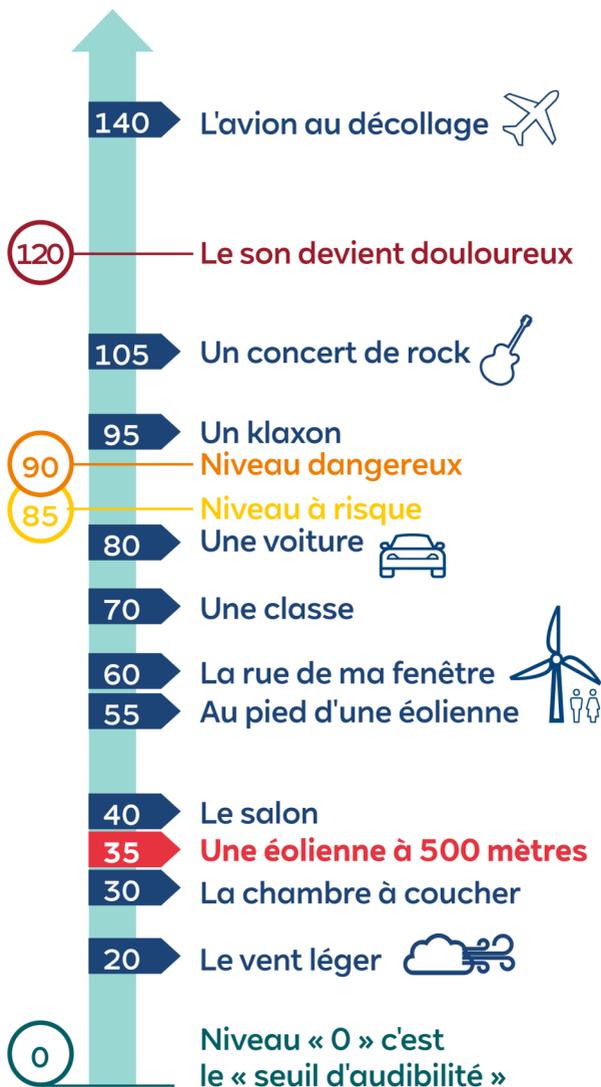
L'étude détermine l'impact visuel du parc éolien. Pour cela, le paysagiste :

- Y Défini trois aires d'études,
- Y Effectue un état initial de la zone de projet,
- Y Analyse les impacts du parc et les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens,
- Y Etudie les variantes d'implantation et recommande l'implantation qui s'insère le mieux dans le paysage.

Trois aires d'études seront définies :

- Y L'aire d'étude éloignée : **20 km** autour du projet,
- Y L'aire d'étude intermédiaire : **15 km** autour du projet,
- Y L'aire d'étude rapprochée : **5 km** autour du projet.

L'étude acoustique



Depuis 2010, les éoliennes, y compris celles mises en service avant cette date, doivent respecter un niveau d'émergence sonore défini par la loi. La réglementation impose, pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (décibels), de ne pas dépasser les niveaux d'émergence de **3 dB la nuit et 5 dB le jour**.

Quelle réglementation s'applique aux éoliennes ?

En cas de dépassement du niveau d'émergence, un plan de bridage peut être mis en place selon différents modes correspondants à des ralentissements graduels de la rotation de l'éolienne, réduisant la puissance sonore générée par celle-ci.

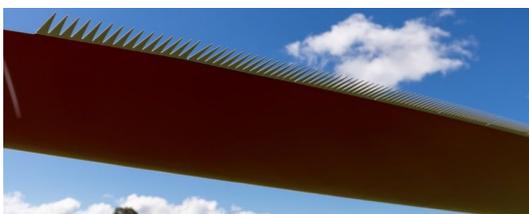
La campagne acoustique de Celoux

La campagne acoustique consiste à mesurer le bruit ambiant sur différentes zones à l'aide de micros, puis à simuler la présence des éoliennes dans le paysage acoustique.



Une **nouvelle campagne** sera **réalisée après la mise en service du parc** dans le but de confirmer cette étude et si besoin, d'en adapter le fonctionnement.

L'étude acoustique, réalisée par un bureau d'étude spécialisé, s'étendra sur plusieurs points de mesure fixes autour du projet. Ces points représentent les habitations susceptibles d'être les plus exposées.



Pour le projet de Celoux, les éoliennes utilisées seront à la pointe de la technologie. Ainsi un système appelé TES (Trailing Edge Serrations), encore appelé « peignes », composé de « dentelures », pourra être mis en place sur les pales des éoliennes, pour réduire les bruits d'ordres aérodynamiques.

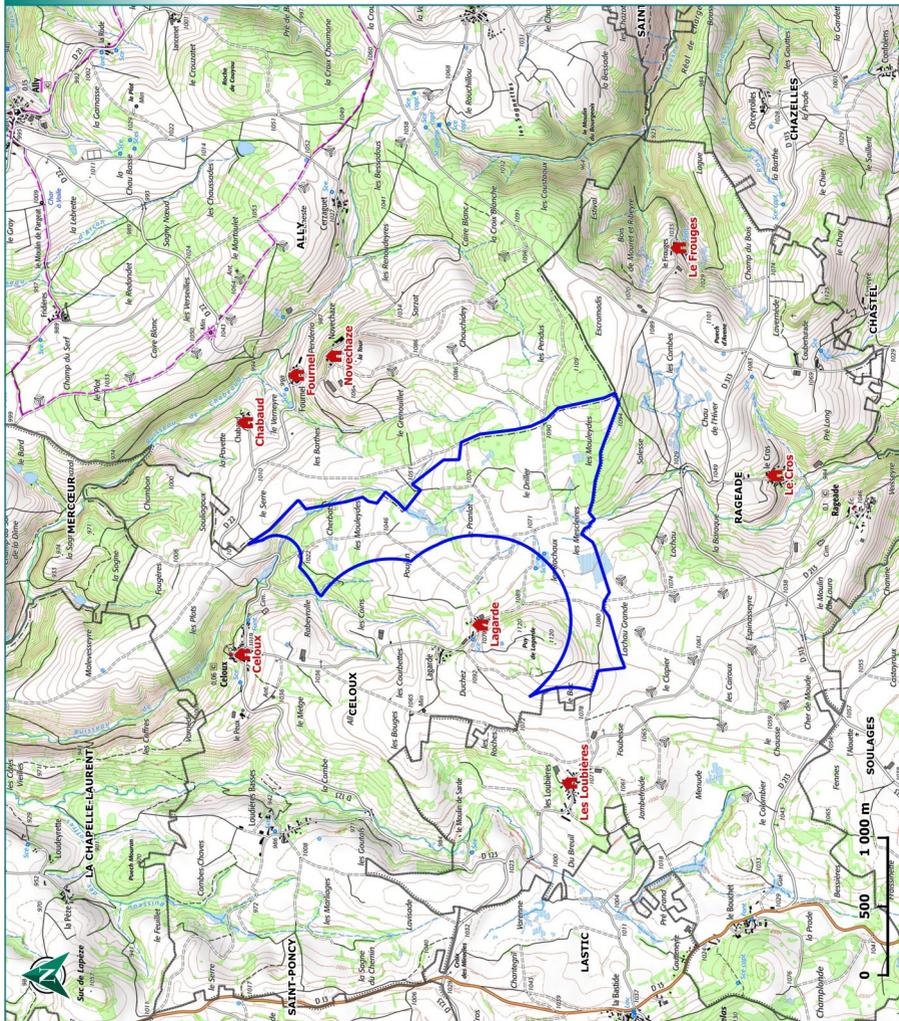


VOLKSWIND

Projet éolien de Celoux (15)

Zone d'étude

- Limites communales
- ▭ Zone de projet
- 🏠 Habitations



Les retombées économiques

L'éolien et l'emploi

La filière éolienne comptait près de 1000 sociétés actives dans le secteur et 22 600 emplois sur le territoire français en décembre 2020, dont près de 2 236 se concentraient au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Sollicitation aux entreprises

Pour les différentes phases d'un projet, des entreprises sont sollicitées afin de mettre à profit leurs compétences pour l'implantation d'un parc éolien.



Lors de la phase de construction, un parc éolien fait appel à de nombreuses entreprises locales principalement dans le secteur du BTP, représentant pour celles-ci un chiffre d'affaire de 250 000 €/MW.

Cela représente environ 8,4 millions d'euros pour les entreprises qui participeront au projet éolien de Celoux.

Les retombées économiques pour la commune de Celoux

Un parc éolien engendre nécessairement des retombées fiscales pour la commune, la Communauté de commune, le Département et la Région.

On estime à 371 000 euros de fiscalité annuelle pour le territoire générée par un projet de 8 éoliennes sur la commune de Celoux, dont 233 000 euros annuels pour la Communauté de communes des Hautes Terres Communauté.

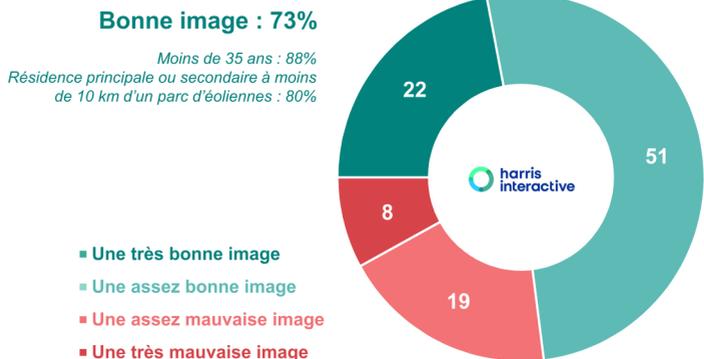
Les retombées économiques pour la commune de **Celoux** sont estimées à **62 000 euros par an, soit près de 60% de son budget annuel.**

Acceptabilité de l'éolien

Une enquête réalisée en ligne par Harris Interactive pour le compte du Ministère de la Transition Ecologique entre le 28 juillet au 5 août 2021 auprès de 2 708 Français âgés de 18 ans et plus nous présente quelques statistiques concernant l'acceptabilité de l'éolien en France.

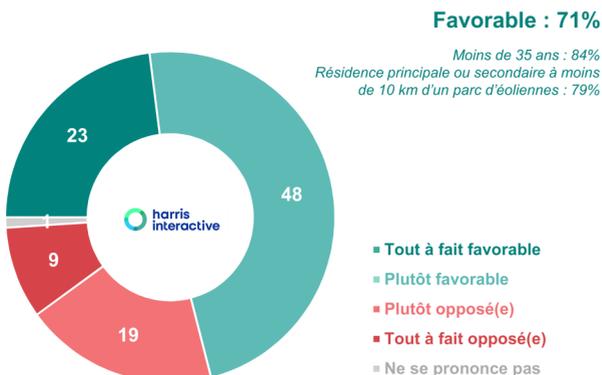
Une bonne image de l'éolien en général

D'après Harris Interactive*, **73% des Français ont une image positive de l'éolien**, ce pourcentage monte à 80% lorsqu'on interroge des personnes résidant à moins de 10 km d'un parc éolien.



Une population plutôt favorable au développement éolien

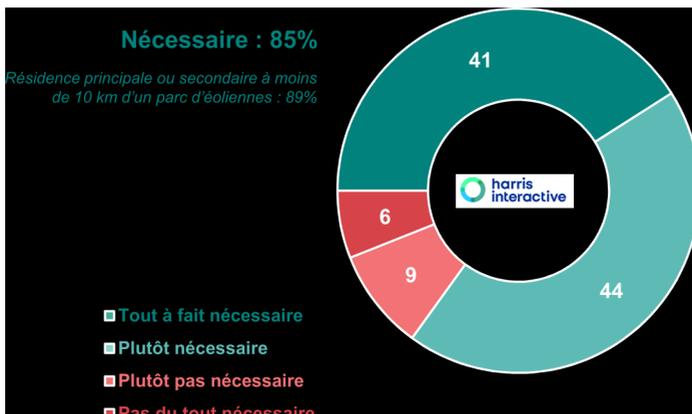
De plus, après la construction du parc éolien, seulement 1 riverain sur 2 qui était opposé avant l'installation des éoliennes considère toujours que cela est une mauvaise chose.



Plus de deux tiers des Français (71%) se montrent favorables au développement de l'énergie éolienne en France.

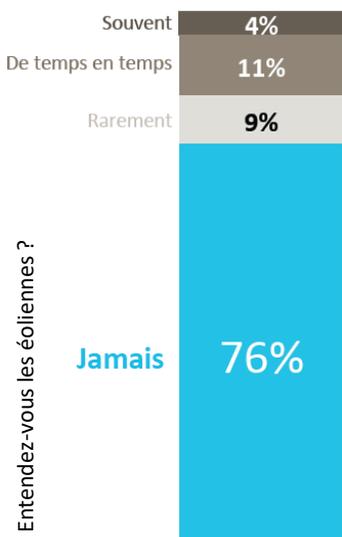
Une nécessité face au dérèglement climatique

Près de 9 personnes sur 10 considèrent que le développement des énergies renouvelables en France est nécessaire face au dérèglement climatique.



L'impact au quotidien

Un autre sondage du CSA (Consumer Science & Analytics)* pour France Energie Eolienne vient confirmer cette première étude et développe d'autres aspects comme :



Le bruit

Parmi les questionnés, 76% disent ne jamais entendre fonctionner les éoliennes depuis leur domicile. Ainsi, 24% des habitants disent entendre les aérogénérateurs, dont seulement 7% qui éprouvent une gêne particulière par rapport au bruit.

Le paysage

71% des riverains pensent les éoliennes bien implantées dans le paysage.

*Source : CSA - Consultation de Français habitant une commune proche d'un parc éolien (avril 2015) 25

La concertation

L'information aux populations

Une première exposition à destination de la population a été réalisée du **04 au 08 décembre 2021** afin de présenter la zone de projet et les études en cours.



Ce présent livret a ensuite pour objectif d'apporter les informations présentées à l'exposition à l'ensemble des habitants de la commune.

Un site internet entièrement dédié au projet a été mis en ligne en février 2022 :

www.parc-eolien-celoux.fr

L'information aux élus

Plusieurs échanges ont été réalisés en fin d'année 2021 et début d'année 2022. Tout d'abord avec les élus de la commune de Celoux en novembre 2021 et ensuite avec les élus de la CC Hautes Terres Communauté en février 2022.



Le financement participatif

Propositions de financement participatif pour la population

Volkswind s'engage à proposer aux habitants de participer au financement du parc éolien à un taux préférentiel via une plateforme participative (Lendosphère, Lendopolis, Enerfip, etc) lors des trois grandes phases du projet :

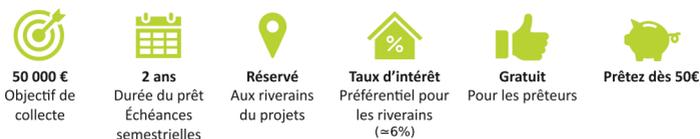
Développement / Construction / Exploitation



Le financement participatif permet aux citoyens et riverains du futur parc éolien de prendre part à sa réalisation par le biais d'une collecte de fonds sur une plateforme dédiée.

C'est un moyen de soutenir le projet tout en bénéficiant d'un retour sur investissement avantageux, puisque les taux d'intérêts sont supérieurs à ceux d'autres produits d'épargne disponibles, tel que le Livret A.

Exemple d'un projet (phase de développement) Objectif atteint et déplafonné à hauteur de 80 000 € !



Si une telle opportunité vous intéresse merci de nous l'indiquer dans le coupon réponse en fin de livret par courrier ou en remplissant directement le formulaire sur internet avant le 1er mars 2022.

Les partenariats avec la population

Consommation locale



- Traçabilité de l'électricité
- Réduction du coût de l'abonnement
- Tarif préférentiel sur le prix du kWh
- Une consommation renouvelable et locale

L'Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP)



Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Mesure d'accompagnement proposant un remboursement partiel des travaux ou achats liés à l'économie d'énergie et à la préservation de l'environnement destinée aux riverains du parc éolien.



Ampoule économie d'énergie



Isolation thermique

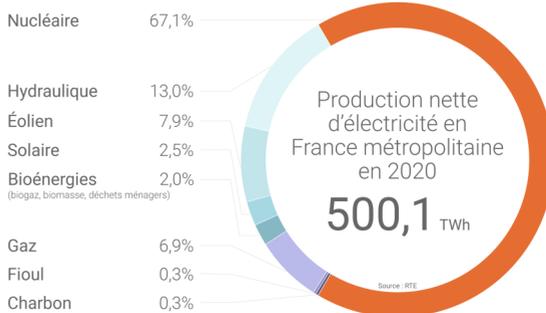


Pompe à chaleur

L'éolien en question

La production éolienne induit-elle la création de centrales thermiques supplémentaires ?

« Etant donné le bouquet énergétique français et les capacités de prévision actuelles, l'introduction de la production éolienne ne nécessite pas de centrales thermiques de réserve supplémentaires.



RTE estime d'ores et déjà que l'amélioration des moyens de prévision permettra de gérer un parc éolien de **20 000 MW**. »

Ma maison va-t-elle perdre de la valeur ?

La présence d'un parc éolien ne modifie pas les caractéristiques objectives (état, taille, situation, équipements, accessibilité, attractivité du territoire ...) qui font la valeur d'un bien. En réalité, la variation de la valeur de l'immobilier dans les communes rurales dépend beaucoup des services offerts par la commune (crèche, école, bibliothèque, associations, activités sportives ...).

Ainsi, la présence d'un parc éolien n'a pas d'incidence sur la valeur d'un bien immobilier. Les retombées économiques engendrées par le parc éolien permettent une amélioration des services proposés par la commune. Et dans ce sens augmenter son attractivité.

Nous pouvons citer l'exemple de Monsieur Alexis ARMANGAU, maire de Fitou (11), qui met en avant que l'arrivée du parc éolien n'a pas été préjudiciable sur l'immobilier de Fitou, puisqu'entre 2000 et 2007, il indique que le prix de celui-ci a plus que doublé. Un lotissement de 42 maisons et d'une vingtaine de logements sociaux est actuellement en cours*.

Vais-je continuer à recevoir la télévision si des éoliennes tournent près de chez moi ?

Les éoliennes peuvent faire obstacle ou renvoyer les différentes ondes. **Volkswind vérifie dès le début du fonctionnement du parc la réception TV dans les foyers de la commune.** En cas de problèmes de réception du fait des éoliennes, les solutions sont diverses et variées : l'installation d'un nouveau retransmetteur, l'installation d'antennes paraboliques ou de boîtiers TNT... Les frais induits sont à la charge de Volkswind (obligation définie par l'article L 112-12 du code de la construction).



Qu'est-il prévu pour le démantèlement des éoliennes ?

Selon le code de l'Environnement (arrêté du 22 juin 2020), **Volkswind est responsable du démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.** Aussi la société finance :

- Y Le démontage complet des éoliennes et des postes de livraisons y compris les câbles situés dans un rayon de 10 m.
- Y L'excavation de la totalité des fondations
- Y Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm de profondeur.
- Y Le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.



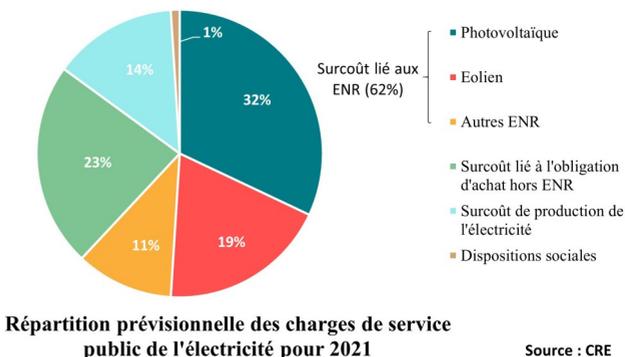
Le montant des garanties financières est fixé par les conditions de l'arrêté du 26 août 2011 modifié le 10 décembre 2021. Ce montant actualisé tous les 5 ans conformément à l'article 31 est à minima de 50 000 € / éolienne de 2 MW maximum (+ 25 000 € / MW supplémentaire). **Le démantèlement d'un parc éolien n'est en aucun cas à la charge de la commune ni des propriétaires des terrains.**

Quel est le coût de l'éolien pour le consommateur ?

La Contribution au Service Public à l'Électricité (CSPE) est un prélèvement de nature fiscale sur les consommateurs

d'électricité destiné à compenser les

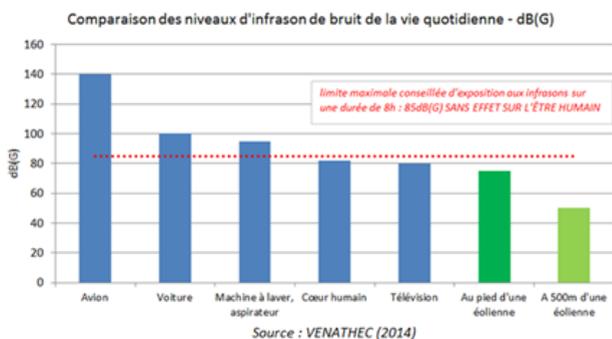
charges de service public de l'électricité supportées par les fournisseurs (EDF et les entreprises locales de distribution).



A compter de 2016, le financement des charges de transition énergétique a été étendu aux énergies carbonées. Ainsi, le **montant de la CSPE reste fixé à 22,5 €/MWh pour l'année 2021, ce qui correspond à environ 1 €/mois pour l'éolien par ménage** (2,5MWh de consommation annuelle).

Les infrasons des éoliennes portent-ils atteinte à ma santé ?

Les infrasons sont des sons de basse fréquence, si graves qu'ils ne sont pas perçus par l'être humain. **L'ANSES estime qu'il n'existe pas d'arguments scientifiques suffisants permettant de lier l'existence d'effets sanitaires pour les riverains exposés à la part non audible des émissions sonores des éoliennes.**



Elle réaffirme également que la distance réglementaire l'éloignement de l'habitat de 500m au minimum, par rapport à un parc éolien, **est suffisante.**

Le tourisme est-il incompatible avec un parc éolien ?

Dans certaines communes, le phénomène du « tourisme vert » est en pleine expansion. En effet, des municipalités et des associations profitent de l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire pour organiser des visites pédagogiques afin de faire découvrir aux curieux le fonctionnement de ces installations.



Deux exemples permettent de bien comprendre ce phénomène :

✚ À Aumelas (34), l'association « Demain la Terre ! », en collaboration avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et EDF Renouvelables, coordonne et anime depuis 2007 des actions de sensibilisation et d'éducation autour du parc éolien d'Aumelas.

✚ Dans le département de la Haute-Loire, à Ally (43), c'est l'association « Action Ally 2000 » qui s'emploie à faire découvrir le parc éolien d'Ally-Mercoeur en exprimant une certaine continuité avec les moulins à vents du XIXe siècle.



Des chemins de randonnées voient également le jour aux abords de ces parcs, permettant aux promeneurs de découvrir et d'apprécier la nouvelle identité des paysages.

Certaines communes organisent des compétitions sportives autour de leurs parcs éoliens. Comme par exemple à Névian (11) ou encore « La ronde des éoliennes » à Roumens (31).

Pour aller plus loin

Sources

ADEME - Filière éolienne française : Bilan, Prospective et Stratégie (Septembre 2017)

RTE - La production d'électricité par filière

ANSES - Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens (Mars 2017)

Académie Nationale de Médecine - Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres (Mai 2017)

Harris Interactive - Les Français et l'éolien (Octobre 2021)

CSA - Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien (Avril 2015)

Webographie

<http://www.ademe.fr/>

<http://www.ipcc.ch/>

<http://www.fee.asso.fr/>

<http://www.negawatt.org/>

<http://www.enr.fr/>

<http://www.eurobserv-er.org/>

<http://www.rte-france.com/>

Glossaire

ADEME : Agence de la Transition Ecologique

FEE : France Energie Eolienne

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

RTE : Réseau de Transport d'Electricité

CSA : Consumer Science & Analytics

SRADDET : Schémas Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

CSPE : Contribution au Service Public à l'Electricité

ENR : Energie Renouvelable

GES : Gaz à Effet de Serre

En conclusion

Nous espérons que ce livret vous aura apporté des informations claires et objectives sur le projet éolien ainsi que sur l'éolien en général.

VOLKSWIND se tient bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

Contact



Volkswind France
Centre Régional de Montpellier
2929 Avenue Etienne Méhul
34070 Montpellier
Tel : 04 67 17 61 02
montpellier@volkswind.com
www.volkswind.fr



Donnez nous votre avis !

Vous pouvez vous rendre sur notre site internet afin de remplir le questionnaire en ligne : www.parc-eolien-celoux.fr



QR Code de notre site internet :

Nom / Prénom :

Commune / Hameau :

Téléphone :

Mail :

Souhaiteriez-vous investir dans le projet via du financement participatif ?

Oui (de 50 à 500 €)

Oui (durée inférieure à 2 ans)

Oui (de 500 à 5000 €)

Oui (durée de 2 à 5 ans)

Oui (supérieur à 5000 €)

Oui (durée supérieure à 5 ans)

Non

Souhaitez-vous bénéficier d'un tarif préférentiel sur le prix de votre électricité ?

Oui Non

Souhaitez-vous bénéficier de l'Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP) ?

Oui Non

Souhaitez-vous visiter une éolienne ?

Oui (sans y monter) Oui (en y montant) Non

Disposeriez-vous de parcelles potentiellement favorables à l'accueil de mesures environnementales ?

Oui Non

Quel projet souhaiteriez vous que la commune finance avec les re-tombées estimées qui sont de l'ordre de 60 000€/an (ex : entretien de la voirie, festivité, salarié communal, etc.) ?

.....
.....
.....
.....

Commentaires, suggestions

.....
.....

**Coupon à retourner avant la mi-avril 2022 par courrier à Volkswind
France - Centre Régional de Montpellier**